

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
1/44

- Présidence :** Mme Béatrice MATHIEU (Présidente).
- Membres :** MM. Erick ARCHAT, Michel LALARDIE, Jean-Claude PUYALT, Séverin RAGER (CTRA), Christian SIONNEAU, Jean Louis RIDEAU.
- Assistent :** Mme Nathalie LEBRETON (CDA 86). MM André BALDAUF (CDA 24), Eric BELLANDI (CDA 47), Jean-Luc BERTAUD (CDA 79), Jean-Christophe BRUNET (CDA 17), Claude CHEVALIER (CDA 40), Daniel DOUCET (CDA 87), Patrick GRENIER (CDA 33), Aurélien GRIZON (CDA 17), Mathieu KOHLER (représentant la CDA 64), Nicolas LEMASSON (représentant la CDA 19), Julien MARTINEZ (CDA 40), Kévin ROSELIER (CDA 40), Bernard VAILLANT (CDA 16).
- Excusés :** Mme Sandra RENON (CTRA). MM. Joël ANDRIEU (Membre n'ayant jamais pratiqué l'Arbitrage), Gilles BEAUQUESNE (Représentant la CRA en Commission Régionale de Discipline), Jacky CERVEAU (Représentant de la DTA), Patrick FRUGIER (Commission Technique), Philippe JEANNE, David WAILLIEZ (CDA 23).

En préambule à la réunion, la CRA informe l'ensemble des CDA présentes de son souhait de communiquer les différents classements en primeur avec l'instance départementale.

C'est pour cela et dans le but d'éviter de trop longs déplacements qu'elle a organisé une visioconférence sur 5 sites (Le Bouscat, Angoulême, Limoges, Niort et Tartas).

Elle s'excuse des problèmes techniques qui ont fait que Bernard VAILLANT n'a pu participer à cet échange. Ce dernier a été contacté à l'issue de la réunion par téléphone.

Il a été demandé aux CDA de ne pas communiquer vers leurs arbitres avant la parution des résultats sur le site de la Ligue afin de garder une équité de communication.

1- Classements de fin de saison 2017/2018 :

Avant de procéder à l'analyse des classements 2017/2018, la CRA a repris le PV n°18 de sa réunion du 21 avril 2018 qui reprenait les éléments suivants :

- **Arbitre « Régional Elite » :** Avec l'obligation d'un effectif maximum de 15 arbitres, effectif qui devra être composé d'un minimum de 50% d'arbitres respectant les conditions pour candidater au titre d'arbitre Fédéral 4. Le nombre de descentes sportives en catégorie inférieure sera fonction :
 - De la ou des éventuelles descentes sportives de la catégorie Fédérale 4,
 - Des 2 accessions de « Régional 1 »,
 - Des décisions à prendre par la CRA en application du points 5 de l'annexe 5 de son RI.
- **Arbitre « Régional 1 » :**
 - 1 accession par groupe « Régional 1 » (2 accessions en catégorie supérieure)
 - Les arbitres classés de la 10^{ème} à la dernière place de chaque groupe seront rétrogradés en catégorie « Régional 2 ».

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
2/44

- Arbitre « *Régional 2* » :
 - 1 accession par groupe « *Régional 2* » (4 accessions en catégorie supérieure)
 - Pour les groupes A et B, une rétrogradation sportive obligatoire,
 - Pour les groupes 1 et 2, les arbitres classés de la 12^{ème} à la dernière place de chaque groupe seront rétrogradés en catégorie « *Régional 3* ».
- Arbitre « *Régional 3* » :
 - 1 accession par groupe « *Régional 3* » soit 9 accessions en catégorie supérieure,
 - Les arbitres classés derniers de chaque groupe seront remis à la disposition de leur CDA.
- Arbitre Assistant « *Régional Elite* » :
 - Avec un effectif cible de 18 arbitres assistants « *Régional Elite* », le nombre de descentes sportives en catégorie inférieure sera fonction :
 - De la ou des éventuelles rétrogradations sportives de la catégorie Assistants Fédéraux 3,
 - Des 2 accessions de Arbitre Assistant « *Régional 1* »,
 - Des choix de carrière des arbitres de ligue (article 34 du RI CRA).
- Arbitre Assistant « *Régional 1* » :
 - 2 accessions en catégorie supérieure :
 - Avec un effectif cible de 22 arbitres assistants « *Régional 1* », le nombre de rétrogradations sportives en catégorie inférieure sera fonction :
 - Des rétrogradations sportives de la catégorie supérieure,
 - Des 2 accessions de Arbitre Assistant « *Régional 2* »,
 - Des choix de carrière des arbitres de ligue (article 34 RI CRA).
- Arbitre Assistant « *Régional 2* » :
 - 2 accessions en catégorie supérieure :
 - Avec un effectif cible de 32 arbitres assistants « *Régional 2* », le nombre d'arbitres assistants « *Régional 2* » remis à la disposition des CDA, sous réserve de résultats pratiques probants, sera fonction :
 - Des rétrogradations sportives de la catégorie supérieure,
 - Du nombre de candidats arbitres assistants « *Régional 2* » admis,
 - Des choix de carrière des arbitres de ligue (article 34 RI CRA).
- Arbitrage Futsal :
 - Groupe Futsal R1 :
 - 27 à 30 arbitres (dont 2 promotions de Arbitre Futsal « *Régional 2* » en R1 + le 1^{er} des candidats Arbitre Futsal)
 - Groupe Futsal R2 :
 - 14 arbitres (dont deux descentes de Arbitre Futsal « *Régional 1* » et 4 rétrogradations en District)
 - Candidats Futsal :
 - Le 1^{er} en Arbitre Futsal « *Régional 1* », les autres en Arbitre Futsal « *Régional 2* ».

La Commission Régionale de l'Arbitrage proclame les résultats suivants, sous réserve de validation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
3/44

1 – Arbitres Régionale Elite :

Arbitre Régional Elite – PROMO FFF

- o Situation de **BEULET Léo**, Jeune Arbitre Fédéral et Arbitre « *Régional Elite* », au regard de son évaluation au cours de la saison (annexe 3 du Règlement intérieur de la CRA) :
La commission lors de sa réunion du 3 avril 2018 (PV n° 16) a décidé de neutraliser la saison de **Léo BEULET** au motif qu'il n'a pas été possible à la CRA de l'évaluer conformément aux dispositions de l'annexe 3 du RI de la CRA en raison de ces désignations fédérales.
- o Situation de **CARREY Bruce**, Jeune Arbitre Fédéral et Arbitre « *Régional Elite* », au regard de son évaluation au cours de la saison (annexe 3 du Règlement intérieur de la CRA) :
La commission lors de sa réunion du 3 avril 2018 (PV n° 16) a décidé de neutraliser la saison de **Bruce CARREY** au motif qu'il n'a pas été possible à la CRA de l'évaluer conformément aux dispositions de l'annexe 3 du RI de la CRA en raison de ces désignations fédérales.

1. **BOUSQUET Guillaume** ARE Promo FFF - Candidat F4
2. **MAHAOUDI Hakim** ARE Promo FFF - Candidat F4 (sinon, ARE en cas d'échec aux épreuves d'admissibilités F4)
3. **ROUMIER Maxime** Arbitre Régional Elite

6. **VALDEVIT Anthony** Arbitre Régional 1
7. **BOUAYYAD Amin** Arbitre Régional 1

Les autres arbitres du groupe sont classés ARE Promo FFF

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 1 : Classements ARE Elite – Promo FFF

Arbitre Régional Elite LFNA

1. **BARCELLA Sylvain** ARE
2. **JOURDA Cyril** ARE
3. **LARBRE Jérôme** ARE
4. **MRISSY Jamal** Arbitre Régional 1
5. **CHAUSSIER Wilfried** Arbitre Régional 1
6. **DERAM Rubens** Arbitre Régional 1
7. **PLAICHAMP David** Arbitre Régional 1

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 2 : Classements ARE Elite – LFNA

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
4/44

2 – Arbitre Régional 1 :

Arbitre Régional 1 – PROMO FFF

Raphaël DAUDE : Non classé – Arrêt de l'arbitrage

Alexandre JURADO : Non classé – Mobilité vers une autre Ligue

1. **DUCASSE Hugo** ARE Promo FFF
2. **GRATIANNE Gaël** ARE Promo FFF
3. **BROSSARD Thomas** ARE Promo FFF
4. **VANDERSTICHEL Maïka** ARE Promo FFF (arbitre féminine accède à la catégorie ARE Promo FFF en surreffectif – dérogation Commission Fédérale des Arbitres)

8. **BERTHELET Quentin** Arbitre Régional 1

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 1 Promo FFF

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 3 : Classements R1 – Promo FFF

Arbitre Régional 1 – U31

Vanessa CRUCHON : Non classée – Maintenu Arbitre « Régional 1 » – Art. 26 du RI CRA

1. **ARCHAT Andréa** ARE

10. **AL CHARIF Khaled** Arbitre Régional 2
11. **LESAGE JérémY** Arbitre Régional 2
12. **PENEDO Mickaël** Arbitre Régional 2
13. **BARATANGE Benoit** Arbitre Régional 2

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 1

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 4 : Classements R1 – U31

Arbitre Régional 1 – +31

Julien GINGREAU : Non classé – Maintenu Arbitre « Régional 2 » – La commission, conformément aux dispositions de l'article 53 de son RI et au regard du certificat médical produit, décide de neutraliser la saison de **Julien GINGREAU** au motif qu'il n'a pas été possible à la CRA de l'évaluer conformément aux dispositions de l'annexe 3 du RI de la CRA.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
5/44

Pierre NARDOU : Non classé – Position Médico-Administrative – Attente décision CRA

- | | |
|------------------------------|--------------------|
| 1. BISME Damien | ARE |
| 10. HUGUET Olivier | Arbitre Régional 2 |
| 11. LEMASSON Nicolas | Arbitre Régional 2 |
| 12. OVAN Jean-Louis | Arbitre Régional 2 |
| 13. LAROCHE Alexandre | Arbitre Régional 2 |
| 14. HURST Laurent | Arbitre Régional 2 |

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 1

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 5 : Classements R1 – +31 ans

3 – Arbitre Régional 2 :

Arbitre Régional 2 – U30 Groupe A

Jérôme MARTINIE : Non classé – Arrêt de l'arbitrage

Romain MONDON : Non classé – Retour District à sa demande

Pierre MORLON : Arrêt de l'arbitrage

- | | |
|----------------------------|--------------------------------|
| 1. GANDOIS Mathieu | Arbitre Régional 1 – Promo FFF |
| 2. HALLET Nicolas | Arbitre Régional 1 |
| 6. CHARUAU Romain | Arbitre Régional 2 – Promo FFF |
| 10. RAYBOIS Vincent | Arbitre Régional 3 |

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 2

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 6 : Classements R2 U30 - Groupe A

Arbitre Régional 2 – U30 Groupe B

Paul FLOUS : Non classé – Année sabbatique – Maintenu Arbitre « Régional 2 » par application de l'article 25 du RI de la CRA

Pierre Loïc POIRIEUX : Non classé – Arrêt de l'arbitrage à sa demande.

Rémi SIDOLI : Non classé – Année sabbatique – Maintenu Arbitre « Régional 2 » par application de l'article 25 du RI de la CRA

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
6/44

1. **CARON Vincent** Arbitre Régional 1
2. **REY Nicolas** Arbitre Régional 2 – Promo FFF
4. **ROCHEBILIERE Emeline** Arbitre Régional 2 – Promo FFF
6. **ELBOUR Savina** Arbitre Régional 2 – Promo FFF
10. **PAUVIF Jérèmy** Arbitre Régional 3

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 2

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 7 : Classements R2 U30 - Groupe B

Arbitre Régional 2 – +30 Groupe 1

Franck DOUCET : Non classé – Nommé Arbitre Assistant « Régional 1 » suite à sa demande de début de saison

Franck MACOUIN : Non classé – Arrêt de l'arbitrage

Stéphane RIGAUD : Non classé – Maintenu Arbitre « Régional 2 » – La commission, conformément aux dispositions de l'article 53 de son RI et au regard du certificat médical produit, décide de neutraliser la saison de **Stéphane RIGAUD** au motif qu'il n'a pas été possible à la CRA de l'évaluer conformément aux dispositions de l'annexe 3 du RI de la CRA.

1. **THOMAS Sébastien** Arbitre Régional 1
12. **BEAUGE David** Arbitre Régional 3

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 2

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 8 : Classements R2 +30 - Groupe 1

Arbitre Régional 2 – +30 Groupe 2

Bertrand MORA : Non classé – Maintenu Arbitre « Régional 2 » – La commission, conformément aux dispositions de l'article 53 de son RI et au regard du certificat médical produit, décide de neutraliser la saison de **Bertrand MORA** au motif qu'il n'a pas été possible à la CRA de l'évaluer conformément aux dispositions de l'annexe 3 du RI de la CRA.

1. **DE CASTRO Manuel** Arbitre Régional 1
4. **RIBEIRO Antonio** Arbitre Assistant Régional 1

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
7/44

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| 12. TOUZANI Azzouz | Arbitre Régional 3 |
| 13. CHASSAIGNE Cédric | Arbitre Assistant Régional 1 |
| 14. DANGUY Hugues | Arbitre Régional 3 |

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 2

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 9 : Classements R2 +30 - Groupe 2

3 – Arbitre Régional 3 :

Arbitre Régional 3 – U29 Groupe A

Florent BONNIEU : Non classé – Arrêt de l'arbitrage

Jordan MORISSON : Non classé – Promu R2 Promo FFF – Par application du point 4 de l'annexe 5 du RI de la CRA.

- | | |
|-----------------------------|---|
| 1. VRIGNAUD Romain | Arbitre Régional 2 – Mobilité vers une autre ligue |
| 2. SARRAUTE Romain | Arbitre Régional 2 |
| 5. LEONARD Guillaume | District – Absent au test théorique (art. 42 du RI CRA) |

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 3

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 10 : Classements R3 U29 - Groupe A

Arbitre Régional 3 – U29 Groupe B

Quentin CHANIVOT : Non classé – Arrêt de l'arbitrage

Nicolas CHAPUT : Non classé – Arbitre Futsal « Régional 1 » – choix de l'intéressé en début de saison.

Axel DUPAYS : Non classé – Nommé JAF – Promu Arbitre « Régional 2 » Promo FFF – Par application de l'article 15.4 du statut de l'arbitrage.

Aboubakeur EL BEDOUI : Non classé – Mobilité vers une autre Ligue

Etienne LAJUGIE : Non classé – Arrêt de l'arbitrage

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| 1. NAVARRO Maxime | Arbitre Régional 2 |
|--------------------------|--------------------|

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 3



Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
8/44

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 11 : Classements R3 U29 - Groupe B

Arbitre Régional 3 – U29 Groupe C

Jérémy COUBLUC : Non classé – Mobilité vers une autre Ligue

Arthur GAUTHIER : Non classé – Maintenu Arbitre « Régional 3 » – La commission, conformément aux dispositions de l'article 53 de son RI et au regard du certificat médical produit, décidé de neutraliser la saison de **Arthur GAUTHIER** au motif qu'il n'a pas été possible à la CRA de l'évaluer conformément aux dispositions de l'annexe 3 du RI de la CRA.

Corentin MAYER : Non classé – Mobilité vers une autre Ligue

Benjamin SAHLA : Non classé – Nommé Arbitre Assistant « Régional 2 – Application des dispositions de l'article 34 du RI de la CRA.

- | | |
|------------------------------|---|
| 1. DAUGA Jérôme | Arbitre Régional 2 |
| 3. DUPUY Pierre | Arrêt |
| 6. LAFAYE Joël | Arbitre Assistant régional 2 |
| 8. MAHJOUBI Yassine | District – Absent au test théorique (art. 42 du RI CRA) |
| 9. SCATTOLINI Sylvain | Arbitre Assistant régional 2 |

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 3

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 12 : Classements R3 U29 - Groupe C

Arbitre Régional 3 – +29 Groupe 1

Mathieu RICHARD : Non classé – Maintenu Arbitre « Régional 3 » – La commission, conformément aux dispositions de l'article 53 de son RI et au regard du certificat médical produit, décidé de neutraliser la saison de **Mathieu RICHARD** au motif qu'il n'a pas été possible à la CRA de l'évaluer conformément aux dispositions de l'annexe 3 du RI de la CRA.

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| 1. CHAIGNE Christophe | Arbitre Régional 2 |
| 7. MENANTEAU Jonhy | Arbitre Assistant régional 2 |
| 12. MIOT Sébastien | District |

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 3

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
9/44

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 13 : *Classements R3 +29 ans - Groupe 1*

Arbitre Régional 3 – +29 Groupe 2

Frédéric BROUCH : Non classé – Maintenu Arbitre « Régional 3 » – La commission, conformément aux dispositions de l'article 53 de son RI et au regard du certificat médical produit, décidé de neutraliser la saison de **Frédéric BROUCH** au motif qu'il n'a pas été possible à la CRA de l'évaluer conformément aux dispositions de l'annexe 3 du RI de la CRA.

Guillaume GAMBARINI : Non classé – Arrêt de l'arbitrage

1. **HAUTIER Benjamin** Arbitre Régional 2
7. **ABDENNOURI Khalid** District – Absent au test théorique (art. 42 du RI CRA)
12. **SOLER Aubin** District

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 3

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 14 : *Classements R3 +29 ans - Groupe 2*

Arbitre Régional 3 – +29 Groupe 3

François DOOLAEGHE : Arrêt de l'arbitrage

1. **OUEDRAOGO Aboubacar** Arbitre Régional 2
4. **CIVEL Tony** District – Absent au test théorique (art. 42 du RI CRA)
5. **KIN Mickaël** Arbitre Assistant Régional 2 (art. 34 du RI CRA)
11. **DOOLAEGHE François** Arrêt
14. **FOUGEU Arnaud** Arbitre Assistant Régional 2 (art. 34 du RI CRA)

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 3

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 15 : *Classements R3 +29 ans - Groupe 3*

Arbitre Régional 3 – +29 Groupe 4

Christophe AUBRUN : Non classé – Année sabbatique – Maintenu Arbitre « Régional 2 » par application de l'article 25 du RI de la CRA



Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
10/44

1. **TERRADE Yann** Arbitre Régional 2

13. **DA SILVA José** District

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 3

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 16 : *Classements R3 +29 ans - Groupe 4*

Arbitre Régional 3 – +29 Groupe 5

1. **LE TORTOREC Cédric** Arbitre Régional 2

13. **LANGLADE Aurélien** District – Absent au test théorique (art. 42 du RI CRA)

14. **EL GUENAOUI Abdellah** Arbitre Assistant Régional 2 (art. 34 du RI CRA)

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 3

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 17 : *Classements R3 +29 ans - Groupe 5*

Arbitre Régional 3 – +29 Groupe 6

Stéphane ETCHEBERRY : Non classé – Maintenu Arbitre « Régional 3 » – La commission, conformément aux dispositions de l'article 53 de son RI et au regard du certificat médical produit, décidé de neutraliser la saison de **Stéphane ETCHEBERRY** au motif qu'il n'a pas été possible à la CRA de l'évaluer conformément aux dispositions de l'annexe 3 du RI de la CRA.

1. **BONNEAU Laurent** Arbitre Régional 2

13. **SERGHINI Adil** District

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 3

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 18 : *Classements R3 +29 ans - Groupe 6*

5 – Candidats Arbitres R3 :

Romain GIRAUD : Non admis – Absent au test physique – Remis à disposition de son District – par application des dispositions contenues à l'annexe 2 du RI CRA.



Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
11/44

Kamal OUHALI : Admis AR3 – Nommé Arbitre Assistant « *Régional 2* » – Art. 34 RI CRA

Alice AUBOURG : Non admise Arbitre « *Régionale 3* » – Affectée candidate Arbitre « *Régionale 3* » sous réserve de réussite aux tests physiques – Art. 60 RI CRA.

Mohammed ZIANI BEY : Non admis Arbitre « *Régional 3* » – Affecté candidat Arbitre « *Régional 3* » sous réserve de réussite aux tests physiques – Art. 60 RI CRA.

Patrick SIOURANE : Non classé – Année sabbatique – Affecté candidat Arbitre « *Régional 3* » par application de l'article 25 du RI de la CRA.

Nicolas LEONARD : Non admis – Absent au test physique – Remis à disposition de son District – par application des dispositions contenues à l'annexe 2 du RI CRA.

Les autres candidats arbitres R3 sont classés Arbitre Régional 3

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 19 : Classements Candidats Arbitres R3

6 - Arbitre Assistant :

Arbitre Assistant Régional Elite

Guillaume DELGRANGE : Maintien AA Elite sous réserve de réussite au test théorique.

Lionel MARCHALANT : Non classé – Maintenu Arbitre Assistant « *Régional Elite* » – La commission, conformément aux dispositions de l'article 53 de son RI et au regard du certificat médical produit, décidé de neutraliser la saison de **Lionel MARCHALANT** au motif qu'il n'a pas été possible à la CRA de l'évaluer conformément aux dispositions de l'annexe 3 du RI de la CRA.

Christophe POLACZEK : Non classé – Absent au test physique – Rétrogradé Arbitre Assistant « *Régional 1* » – par application des dispositions contenues à l'annexe 2 du RI CRA.

Fabrice TREJAUT : Non classé – Maintenu Arbitre Assistant « *Régional Elite* » – La commission, conformément aux dispositions de l'article 53 de son RI et au regard du certificat médical produit, décidé de neutraliser la saison de **Fabrice TREJAUT** au motif qu'il n'a pas été possible à la CRA de l'évaluer conformément aux dispositions de l'annexe 3 du RI de la CRA.

- | | |
|-----------------------------|--|
| 1. PALLARUELO Teddy | Candidat AAF3 – Arbitre Assistant Régional Elite |
| 2. LEMAIRE Sébastien | Arbitre Assistant Régional Elite |
| 1. RIBEIRO Carl | Arbitre Assistant Régional Elite |
| 14. GIBOULOT Ludovic | Arbitre Assistant Régional 1 |
| 15. JAMALI Abderazak | Arbitre Assistant Régional 1 |
| 16. MOREAU Patrick | Arbitre Assistant Régional 1 |

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
12/44

- | | |
|-----------------|------------------------------|
| 17. LEITE André | Arbitre Assistant Régional 1 |
| 18. ARA Gilles | Arbitre Assistant Régional 1 |

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Assistant Régional Elite

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 20 : Classements Arbitre Assistant Régional Elite

Arbitre Assistant Régional 1

Jean Christophe NICOLETTO : Absent au test théorique – Rétrogradé Arbitre Assistant « Régional 2 » – par application des dispositions contenues à l'annexe 2 du RI CRA.

Marc SADOUT : Absent au test physique – Rétrogradé Arbitre Assistant « Régional 2 » – par application des dispositions contenues à l'annexe 2 du RI CRA.

Oumou Sadio BALDE : Non classé – Arrêt de l'arbitrage.

Khalid DRIOUACH : Non classé – Maintenu Arbitre Assistant « Régional 1 » – Art. 60 RI CRA.

Alexandra FAUGUET : Non classé – Arrêt de l'arbitrage

Christophe FEY : Non classé – Maintenu Arbitre Assistant « Régional 1 » – Art. 60 RI CRA.

- | | |
|-------------------------------|----------------------------------|
| 1. BARBOTIN Marina | Arbitre Assistant Régional Elite |
| 2. EL HASSAK Adil | Arbitre Assistant Régional Elite |
| 10. NICOLETTO Jean-Christophe | Arbitre Assistant Régional 2 |
| 15. SADOU Marc | Arbitre Assistant Régional 2 |
| 17. MARQUES Carlos | Arbitre Assistant Régional 2 |
| 18. HEBERT Guillaume | Arbitre Assistant Régional 2 |
| 19. PRESOTTO Cyril | Arbitre Assistant Régional 2 |

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Assistant Régional 1

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 21 : Classements AA R1

Arbitre Assistant Régional 2

Mathilde DELANNES : Non classée – Maintenu Arbitre Assistante « Régionale 2 » – Article 26 du RI de la CRA.

Yaccine LAALIOUI : Non classé – Année sabbatique – Affecté candidat Arbitre « Régional 3 » par application de l'article 25 du RI de la CRA.

Ahmed MOKADEM : Non Classé – Absent au test théorique – Rétrogradé District – District – par application de l'article 42 du RI CRA.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
13/44

Mathieu MORENO : Non classé – Absent au test théorique – Rétrogradé District – par application de l'article 42 du RI CRA.

1. **COINAUD Sébastien** Arbitre Assistant Régional 1
2. **RICHOMME Pierre** Arbitre Assistant Régional 1

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Assistant Régional 1

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 22 : Classements AA R2

7 - Candidats Arbitre Assistant Régional 2 :

Sébastien LEYMARIE : Non classé – Maintenu Candidat Arbitre Assistant « Régional 2 » sous réserve de réussite au test physique – Art. 25 RI CRA.

Les autres candidats arbitres assistants R2 sont classés Arbitre Assistant Régional 2.

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 23 : Classements Candidats AA R2

8 – JAR Candidats Seniors :

Florian THAUMEAUX : Non classé – Absent au test théorique – Remis à la disposition du District – par application de l'article 42 du RI CRA.

Jérémy COSNEFROY : Compte tenu des avis émis par les observateurs – Nommé Candidat Arbitre « Régional 3 »

Paul ESPINASSEAU : Non classé – Absent au test théorique – Remis à la disposition du District – par application de l'article 42 du RI CRA.

Nabil LEMZAOUEK : Non classé – Absent au test théorique – Remis à la disposition du District – par application de l'article 42 du RI CRA.

Ayoub CHBANI : Non classé – Absent pour causes d'études – Sera observé en début de saison prochaine

Chloé DESTRIEUX : Non classée – Arrêt de l'arbitrage

Sofiène EZZINE : Non classé – Sera observé en début de saison prochaine – La commission, conformément aux dispositions de l'article 53 de son RI et au regard du certificat médical produit, décidé de neutraliser la saison de **Sofiène EZZINE** au motif qu'il n'a pas été possible à la CRA de l'évaluer conformément aux dispositions de l'annexe 3 du RI de la CRA.

1. **PLANAS Yannick** Arbitre Assistant Régional 1
2. **ACCHIARDI Mathieu** Arbitre Assistant Régional 1

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
14/44

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| 3. BOUDIGUES Geoffrey | Arbitre Assistant Régional 2 |
| 4. BLANQUE Florian | Arbitre Assistant Régional 2 |
| 1. COGULET Nicolas | Arbitre Régional 2 – Promo FFF |
| 2. CORDEIRO VARAO Guillaume | Arbitre Régional 2 |
| 3. DE MATOS Mathieu | Arbitre Régional 2 |
| 13. COSNEFROY Jérémy | Candidat Arbitre Régional 3 |

Les autres jeunes arbitres du groupe sont classés Arbitre Régional 3

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 24 : Classements JAR Candidats Seniors

9 – Candidats JAR :

Lucas BELLEAU : Remis à la disposition du District (Absent test physique) – par application des dispositions contenues à l'annexe 2 du RI CRA.

Les autres jeunes arbitres du groupe sont classés Jeune Arbitre Régional 1^{ère} année.

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 25 : Classements Candidats JAR

10 – Arbitres Futsal :

Arbitre Futsal Régional 1

Antoine BACHELET : Rétrogradé Arbitre Futsal R2 – Pour manquement administratif – par application des dispositions prévues à l'article 60 du RI de la CRA.

Nicolas COUTE : Rétrogradé Arbitre Futsal R2 – Pour manquement administratif – par application des dispositions prévues à l'article 60 du RI de la CRA.

Mickaël DUMONT : Rétrogradé Arbitre Futsal R2 – Pour manquement administratif – par application des dispositions prévues à l'article 60 du RI de la CRA.

Sacha GAUDIN : Mobilité vers une autre Ligue

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Futsal Régional 1.

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 26 : Classements Arbitres Futsal R1



Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
15/44

Arbitre Futsal Régional 2

Olivier CAUVEAU : Remis à la disposition du District – Résultats pratiques jugés insuffisants.

Anthony GAGNADRE : Remis à la disposition du District – Résultats pratiques jugés insuffisants.

Jean-Luc PASQUET : Remis à la disposition du District – Résultats pratiques jugés insuffisants.

Ahmed MOKADEM : Arrêt de l'arbitrage

1. BEN MABROUK Karim	Arbitre Futsal Régional 1
2. MORAIS Philippe	Arbitre Futsal Régional 1
9. CAUVEAU Olivier	District
10. GAGNADRE Anthony	District
11. PASQUET Jean-Luc	District

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Futsal Régional 2

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 27 : *Classements Arbitres Futsal R2*

11 – Candidats Arbitres Futsal R2 :

Valmir CAKA : Major – Nommé Arbitre Futsal R1

Zakaria OUFRASSI : Non admis

1. CAKA Valmir	Arbitre Futsal Régional 1
7. OUFRASSI Zakaria	District – Non admis

Les autres arbitres du groupe sont classés Arbitre Futsal Régional 2

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Annexe 28 : *Classements Candidats Arbitres Futsal R2*

2- Règlement Intérieur :

- La CRA a profité de la présence des Présidents de CDA pour dévoiler les grandes lignes de son nouveau RI.
- Très bon accueil des personnes présentes
- Le RI sera présenté pour validation au Comité de Direction du 09 juillet 2018.



Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
16/44

3- Observateurs :

- Retour sur la date prévisionnelle du stage des Observateurs de début de saison.
- Une première réunion est prévue à l'issue de la réunion de début de saison du 25 août 2018.
- Un stage spécifique pour les Observateurs « *Elite* » est prévu début septembre 2018 sur 1,5 jour ou 2 jours.

Aucune autre question n'étant soulevée à l'issue de l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

La Présidente,
Béatrice MATHIEU

Le Secrétaire,
Christian SIONNEAU


Procès-Verbal et Annexes validés le 21 juin 2018 par Le Secrétaire général adjoint, Pierre MASSE, par délégation du Secrétaire Général.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
17/44

Annexe 1 : Classements ARE Elite – Promo FFF


 LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage	
		Saison 2017/2018	
Classement Arbitre Régional Elite PROMO FFF			
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine			
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019	
BOUSQUET Guillaume	1	Arbitre Régional Elite PROMO FFF	
MAHAOUDI Hakim	2	Arbitre Régional Elite PROMO FFF ¹	
ROUMIER Maxime	3	Arbitre Régional Elite	
SARRIEAU Matthieu	4	Arbitre Régional Elite PROMO FFF	
LE GAL Clément	5	Arbitre Régional Elite PROMO FFF	
VALDEVIT Anthony	6	Arbitre Régional 1	
BOUAYYAD Amin	7	Arbitre Régional 1	
BEULET Léo	Non classé	ARE PROMO FFF - PV CRA n° 16 - Annexe 3 RI CRA	
CARREY Bruce	Non classé	ARE PROMO FFF - PV CRA n° 16 - Annexe 3 RI CRA	
¹ Selon résultat des épreuves d'admissibilité à la candidature F4			
Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.			

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
18/44

Annexe 2 : Classements ARE LFNA


 <p>LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE</p>	Commission Régionale de l'Arbitrage	
	Saison 2017/2018	
	Classement Arbitre Régional Elite	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine		
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019
BARCELLA Sylvain	1	Arbitre Régional Elite
JOURDA Cyril	2	Arbitre Régional Elite
LARBRE Jérôme	3	Arbitre Régional Elite
MRISSY Jamal	4	Arbitre Régional 1
CHAUSSIER Wilfried	5	Arbitre Régional 1
DERAM Rubens	6	Arbitre Régional 1
PLAINCHAMP David	7	Arbitre Régional 1
Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.		

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
19/44

Annexe 3 : Classements R1 – Promo FFF


 LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE			Commission Régionale de l'Arbitrage	
			Saison 2017/2018	
			Classement Arbitre R1 PROMO FFF	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine				
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019		
DUCASSE Hugo	1	Arbitre Régional Elite PROMO FFF		
GRATIANNE Gaël	2	Arbitre Régional Elite PROMO FFF		
BROSSARD Thomas	3	Arbitre Régional Elite PROMO FFF		
VANDERSTICHEL Maïka	4	Arbitre Régional Elite PROMO FFF¹		
DAMY Gaëtan	5	Arbitre Régional 1 PROMO FFF		
CUADRA Lucas	6	Arbitre Régional 1 PROMO FFF		
JABLONSKI Clément	7	Arbitre Régional 1 PROMO FFF		
BERTHELET Quentin	8	Arbitre Régional 1		
DAUDE Raphaël	Non classé	Arrêt		
JURADO Alexandre	Non classé	Départ autre Ligue		
¹ Arbitre féminine accède à la catégorie ARE PROMO FFF en sureffectif - dérogation Commission Fédérale des Arbitres				
Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.				

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
20/44

Annexe 4 : Classements R1 – U31


 LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage	
		Saison 2017/2018	
		Classement Arbitre R1 U31	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine			
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019	
ARCHAT Andréa	1	Arbitre Régional Elite	
SEGUIN Nicolas	2	Arbitre Régional 1	
METZGER Athur	3	Arbitre Régional 1	
BODIN Grégory	4	Arbitre Régional 1	
GRUFFAZ Anthony	5	Arbitre Régional 1	
AUMONT Alexandre	6	Arbitre Régional 1	
DESCHAMPS Romain	7	Arbitre Régional 1	
AUDRERIE Thibault	8	Arbitre Régional 1	
DAVID Bastien	9	Arbitre Régional 1	
AL CHARIF Khaled	10	Arbitre Régional 2	
LESAGE Jérémy	11	Arbitre Régional 2	
PENEDO Mickaël	12	Arbitre Régional 2	
BARATANGE Benoit	13	Arbitre Régional 2	
CRUCHON Vanessa	Non classée	Arbitre Régional 1 - Art. 26 RI CRA	
Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.			

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
21/44

Annexe 5 : Classements R1 – +31 ans

 LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage	
		Saison 2017/2018	
		Classement Arbitre R1 +31	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine			
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019	
BISME Damien	1	Arbitre Régional Elite	
HERVIEUX Thibault	2	Arbitre Régional 1	
ABDOUNE Radouane	3	Arbitre Régional 1	
DESLIOT Sébastien	4	Arbitre Régional 1	
LESAVRE Sébastien	5	Arbitre Régional 1	
MESNARD Alain	6	Arbitre Régional 1	
SAIDANI Ismail	7	Arbitre Régional 1	
PETIT Olivier	8	Arbitre Régional 1	
ATIA Zouhayer	9	Arbitre Régional 1	
HUGUET Olivier	10	Arbitre Régional 2	
LEMASSON Nicolas	11	Arbitre Régional 2	
OVAN Jean-Louis	12	Arbitre Régional 2	
LAROCHE Alexandre	13	Arbitre Régional 2	
HURST Laurent	14	Arbitre Régional 2	
GINGREAU Julien	Non classé	Arbitre Régional 1 - Art. 53 RI CRA	
NARDOU Pierre	Non classé	Position médico-administrative - Attente décision CRA	
Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.			

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
22/44

Annexe 6 : Classements R2 U30 - Groupe A

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage	
		Saison 2017/2018	
		Classement Arbitres R2 U30 - Groupe A	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine			
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019	
GANDOIS Mathieu	1	Arbitre Régional 1 PROMO FFF	
HALLET Nicolas	2	Arbitre Régional 1	
PICART Thibault	3	Arbitre Régional 2	
BERNARD Benjamin	4	Arbitre Régional 2	
MILLET Nicolas	5	Arbitre Régional 2	
CHARUAU Romain	6	Arbitre Régional 2 PROMO FFF	
VIEMON Gaëtan	7	Arbitre Régional 2	
RICHER Jérémi	8	Arbitre Régional 2	
CHARUAULT Benjamin	9	Arbitre Régional 2	
RAYBOIS Vincent	10	Arbitre Régional 3	
MARTINIE Jérôme	Non classé	Arrêt	
MONDON Romain	Non classé	Retour district à sa demande	
MORLON Pierre	Non classé	Arrêt	

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
23/44

Annexe 7 : Classements R2 U30 - Groupe B

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage	
		Saison 2017/2018	
		Classement Arbitres R2 U30 - Groupe B	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine			
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019	
CARON Vincent	1	Arbitre Régional 1	
REY Nicolas	2	Arbitre Régional 2 PROMO FFF	
CAKA Valmir	3	Arbitre Régional 2	
ROCHEBILIERE Emeline	4	Arbitre Régional 2 PROMO FFF	
LAGARDERE Yann	5	Arbitre Régional 2	
ELBOUR Savina	6	Arbitre Régional 2 PROMO FFF	
PEYRAUD Cyprien	7	Arbitre Régional 2	
LIEGEON Adrien	8	Arbitre Régional 2	
GUIONIE Adrien	9	Arbitre Régional 2	
PAUVIF Jérémy	10	Arbitre Régional 3	
FLOUS Paul	Non classé	Arbitre Régional 2 - Art. 25 RI CRA	
POIRIEUX Pierre Loïc	Non classé	Arrêt	
SIDOLI Rémi	Non classé	Arbitre Régional 2 - Art. 25 RI CRA	

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
24/44

Annexe 8 : Classements R2 +30 - Groupe 1


LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage	
		Saison 2017/2018	
		Classement Arbitres R2 +30 - Groupe 1	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine			
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019	
THOMAS Sébastien	1	Arbitre Régional 1	
MOURET Christophe	2	Arbitre Régional 2	
GEMEAU Florent	3	Arbitre Régional 2	
BRUN Mathieu	4	Arbitre Régional 2	
VALADE Patrick	5	Arbitre Régional 2	
POTIER Jérôme	6	Arbitre Régional 2	
VIERA OLIVEIRA Gabriel	7	Arbitre Régional 2	
DELAForge Cyrille	8	Arbitre Régional 2	
MAGNANT Bruno	9	Arbitre Régional 2	
TEULIERE Eric	10	Arbitre Régional 2	
PAQUEREAU Stéphane	11	Arbitre Régional 2	
BEAUGE David	12	Arbitre Régional 3	
DOUCET Franck	Non classé	Arbitre Assistant Régional 1	
MACOUIN Franck	Non classé	Arrêt	
RIGAUD Stéphane	Non classé	Arbitre Régional 2 - Art. 53 RI CRA	
<p>Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.</p>			

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
25/44

Annexe 9 : Classements R2 +30 - Groupe 2


 LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage	
		Saison 2017/2018	
		Classement Arbitres R2 +30 - Groupe 2	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine			
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019	
DE CASTRO Manuel	1	Arbitre Régional 1	
EL KHELOUANE Youssef	2	Arbitre Régional 2	
LEONARD Frédéric	3	Arbitre Régional 2	
RIBEIRO Antonio	4	Arbitre Assistant Régional 1	
DAUBA Didier	5	Arbitre Régional 2	
TOUZANI Rachid	6	Arbitre Régional 2	
VILLATEAU Cyrill	7	Arbitre Régional 2	
MORAIS Philippe	8	Arbitre Régional 2	
JAUNEAU Bastien	9	Arbitre Régional 2	
PONS Pascal	10	Arbitre Régional 2	
JOIRIS Olivier	11	Arbitre Régional 2	
TOUZANI Azzouz	12	Arbitre Régional 3	
CHASSAIGNE Cédric	13	Arbitre Assistant Régional 1	
DANGUY Hugues	14	Arbitre Régional 3	
MORA Bertrand	Non classé	Arbitre Régional 2 - Art. 53 RI CRA	
Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.			

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
26/44

Annexe 10 : Classements R3 U29 - Groupe A

 LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE			Commission Régionale de l'Arbitrage	
			Saison 2017/2018	
			Classement Arbitres R3 U29 - Groupe A	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine				
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019		
VRIGNAUD Romain	1	Arbitre régional 2 - Départ autre ligue		
SARRAUTE Romain	2	Arbitre Régional 2		
MICHEAU Anthony	3	Arbitre Régional 3		
BONNET Bastien	4	Arbitre Régional 3		
LEONARD Guillaume	5	District - Art. 42 RI CRA		
BROSSIER Cyril	6	Arbitre Régional 3		
GERMOND Clément	7	Arbitre Régional 3		
JEANNOT J.Baptiste	8	Arbitre Régional 3		
CHANTAL Maxime	9	Arbitre Régional 3		
BONNIEU Florent	Non classé	Arrêt		
MORISSON Jordan	Non classé	Arbitre Régional 2 - Point 4 Annexe 5 RI CRA		
Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.				

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
27/44

Annexe 11 : Classements R3 U29 - Groupe B

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage	
		Saison 2017/2018	
		Classement Arbitres R3 U29 - Groupe B	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine			
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019	
NAVARRO Maxime	1	Arbitre Régional 2	
CAKA Malsor	2	Arbitre Régional 3	
BLONDY Jonathan	3	Arbitre Régional 3	
PRADES Rémi	4	Arbitre Régional 3	
GIRARD Antoine	5	Arbitre Régional 3	
MADI ABDOU Zaou	6	Arbitre Régional 3	
YALCINER Nurullah	7	Arbitre Régional 3	
MASSE Kévin	8	Arbitre Régional 3	
CHANIVOT Quentin	Non classé	Arrêt	
CHAPUT Nicolas	Non classé	Arbitre Futsal - A sa demande	
DUPAYS Axel	Non classé	Arbitre Régional 2 PROMO FFF - Art. 15.4 Statut de l'arbitrage	
EL BEDOUI Aboubaker	Non classé	Départ autre ligue	
LAJUGIE Etienne	Non classé	Arrêt	

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
28/44

Annexe 12 : Classements R3 U29 - Groupe C

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage	
		Saison 2017/2018	
		Classement Arbitres R3 U29 - Groupe C	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine			
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019	
DAUGA Jérôme	1	Arbitre Régional 2	
MARTINEZ Louis	2	Arbitre Régional 3	
DUPUY Pierre	3	Arrêt	
FERENBACH Pierre	4	Arbitre Régional 3	
DUFAU Freddy	5	Arbitre Régional 3	
LAFAYE Joël	6	Arbitre Assistant Régional 2	
DAL FARRA Thomas	7	Arbitre Régional 3	
MAHJOUBI Yassine	8	District - Art. 42 RI CRA	
SCATTOLINI Sylvain	9	Arbitre Assistant Régional 2	
COUBLUC Jérémy	Non classé	Départ autre ligue	
GAUTHIER Arthur	Non classé	Arbitre Assistant Régional 2 - Art. 53 RI CRA	
MAYER Corentin	Non classé	Départ autre ligue	
SAHLA Benjamin	Non classé	Arbitre Assistant Régional 2 - Art. 34 RI CRA	
<p>Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.</p>			

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
29/44

Annexe 13 : Classements R3 +29 - Groupe 1

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage	
		Saison 2017/2018	
		Classement Arbitres R3 +29 - Groupe 1	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine			
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019	
CHAIGNE Christophe	1	Arbitre Régional 2	
LAURENT Guillaume	2	Arbitre Régional 3	
ABID Djaoued	3	Arbitre Régional 3	
BRUNETEAU Ludovic	4	Arbitre Régional 3	
AZOUAGH Najib	5	Arbitre Régional 3	
DOUSSELAIN Mathieu	6	Arbitre Régional 3	
MENANTEAU Jonhy	7	Arbitre Assistant Régional 2	
CHARON Gaël	8	Arbitre Régional 3	
DA SILVA Juan	9	Arbitre Régional 3	
LETOURNEUR Laurent	10	Arbitre Régional 3	
JOUBERT Patrick	11	Arbitre Régional 3	
MIOT Sébastien	12	District	
RICHARD Mathieu	Non classé	Arbitre Régional 3 - Art. 53 RI CRA	

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
30/44

Annexe 14 : Classements R3 +29 - Groupe 2


LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage	
		Saison 2017/2018	
		Classement Arbitres R3 +29 - Groupe 2	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine			
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019	
HAUTIER Benjamin	1	Arbitre Régional 2	
BEN MABROUK Karim	2	Arbitre Régional 3	
DOS SANTOS Arnaldo	3	Arbitre Régional 3	
BETON Alexandre	4	Arbitre Régional 3	
IMBERT Frédéric	5	Arbitre Régional 3	
BERTAUX Audric	6	Arbitre Régional 3	
ABDENNOURI Khalid	7	District - Art. 42 RI CRA	
VOUZELLAUD Christian	8	Arbitre Régional 3	
HADDOU Kader	9	Arbitre Régional 3	
CHALVIDAN Christophe	10	Arbitre Régional 3	
LOUIS EUGENE Laurent	11	Arbitre Régional 3	
SOLER Aubin	12	District	
BROUCH Frédéric	Non classé	Arbitre Régional 3 - Art. 53 RI CRA	
GAMBARINI Guillaume	Non classé	Arrêt	
<p>Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.</p>			

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
31/44

Annexe 15 : Classements R3 +29 - Groupe 3

 LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE			Commission Régionale de l'Arbitrage	
			Saison 2017/2018	
			Classement Arbitres 3 +29 - Groupe 3	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine				
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019		
OUEDRAOGO Aboubacar	1	Arbitre Régional 2		
GENDRAUX Guillaume	2	Arbitre Régional 3		
GUICHETEAU Olivier	3	Arbitre Régional 3		
CIVEL Tony	4	District - Art. 42 RI CRA		
KIN Mickaël	5	Arbitre Assistant Régional 2		
VALLET Damien	6	Arbitre Régional 3		
AUBERT Laurent	7	Arbitre Régional 3		
TAMISIER Nicolas	8	Arbitre Régional 3		
TROUBAT Damien	9	Arbitre Régional 3		
SOUCHET Grégory	10	Arbitre Régional 3		
DOOLAEGHE François	11	Arrêt		
POTY Denis	12	Arbitre Régional 3		
NICOLLE Matthieu	13	Arbitre Régional 3		
FOUGEU Arnaud	14	Arbitre Assistant Régional 2		
Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.				

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
32/44

Annexe 16 : Classements R3 +29 - Groupe 4

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage	
		Saison 2017/2018	
		Classement Arbitres R3 +29 - Groupe 4	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine			
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019	
TERRADE Yann	1	Arbitre Régional 2	
AHAMADA Anli	2	Arbitre Régional 3	
MERIOUA Hakim	3	Arbitre Régional 3	
VERGNIAUD Loïc	4	Arbitre Régional 3	
TOUPLIN Bruno	5	Arbitre Régional 3	
BOUBAD Az Eddine	6	Arbitre Régional 3	
BODIAN Amadou	7	Arbitre Régional 3	
DUMONT Mickaël	8	Arbitre Régional 3	
CAMARINHA Rui	9	Arbitre Régional 3	
GARCIA Arnaud	10	Arbitre Régional 3	
DE SILVIO Loris	11	Arbitre Régional 3	
GLAUNEZ Jean Luc	12	Arbitre Régional 3	
DA SILVA José	13	District	
AUBRUN Christophe	Non classé	Arbitre Régional 3 - Art. 25 RI CRA	
<p>Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.</p>			

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
33/44

Annexe 17 : Classements R3 +29 - Groupe 5

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage	
		Saison 2017/2018	
		Classement Arbitres 3 +29 - Groupe 5	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine			
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019	
LE TORTOREC Cédric	1	Arbitre Régional 2	
BASSENE Souleymane	2	Arbitre Régional 3	
CHAKOUR Rachid	3	Arbitre Régional 3	
SAMARITANO Fabrice	4	Arbitre Régional 3	
MORTASSAGNE Xavier	5	Arbitre Régional 3	
NJIKAM VENEMBOUO Jules	6	Arbitre Régional 3	
ALLARD Christophe	7	Arbitre Régional 3	
MARIE François	8	Arbitre Régional 3	
LE BESQ Sébastien	9	Arbitre Régional 3	
GASTOU Sébastien	10	Arbitre Régional 3	
BARROUILLET Loïc	11	Arbitre Régional 3	
DARTIAL Frédéric	12	Arbitre Régional 3	
LANGLADE Aurélien	13	District - Art. 42 RI CRA	
EL GUENAOUI Abdellah	14	Arbitre Assistant Régional 2	

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
34/44

Annexe 18 : Classements R3 +29 - Groupe 6

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage	
		Saison 2017/2018	
		Classement Arbitres 3 +29 - Groupe 6	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine			
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019	
BONNEAU Laurent	1	Arbitre Régional 2	
POURGATON Stéphane	2	Arbitre Régional 3	
LANGLADE Eric	3	Arbitre Régional 3	
LAFOURCADE Arnaud	4	Arbitre Régional 3	
AMMARI Jamal	5	Arbitre Régional 3	
DEAN Olivier	6	Arbitre Régional 3	
BRUNEL Jean Paul	7	Arbitre Régional 3	
MOUSTAOUI Abdelkader	8	Arbitre Régional 3	
SARRAUTE Damien	9	Arbitre Régional 3	
GNANHOUA Ludovic	10	Arbitre Régional 3	
HERRMANN Olivier	11	Arbitre Régional 3	
N'DIATH Moussa	12	Arbitre Régional 3	
SERGHINI Adil	13	District	
ETCHEBERRY Stéphane	Non classé	Arbitre Régional 3 - Art. 53 RI CRA	

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
35/44

Annexe 19 : Classements Candidats Arbitre Régional 3

Commission Régionale de l'Arbitrage		
Saison 2017/2018		
Classement Candidats Arbitre Régional 3		
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine		
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019
KHIAL Camille	1	Admis R3
BROSSEAU Paul-Henri	2	Admis R3
BOUCHET Albert	3	Admis R3
MARTEAU Louis	4	Admis R3
LECLER Eric	5	Admis R3
MENARD Sylvain	6	Admis R3
AMASMIR Saïd	7	Admis R3
LEGHRIB Mehdi	8	Admis R3
GIRAUD Romain	9	Non Admis - Annexe 2 RI CRA
BOUGRINI Youssef	10	Admis R3
OUHALI Kamal	11	Admis R3 - Classé AA R2 - Art. 34 RI CRA
BOURGOIN Clément	12	Admis R3
FAYARD Pierrick	13	Admis R3
HERY Sébastien	14	Admis R3
BLANCHARD Arnaud	15	Admis R3
FOURCHAUD Yoann	16	Admis R3
MICLET Florian	17	Admis R3
OUFRASSI Zakaria	18	Admis R3
LABBE Lionel	19	Admis R3
FOLZ Daniel	20	Admis R3
KOHLER Mathieu	21	Admis R3
SERRE Nathan	22	Admis R3
ARRUAT Rémy	23	Admis R3
MARY Flavien	24	Admis R3
COTTET Renal	25	Admis R3
AUBOURG Alice	26	Non Admise R3 - Affectée Candidate R3 sous réserve réussite au test physique - Art. 60 RI CRA
ZIANI BEY Mohammed	27	Non Admise R3 - Affectée Candidat R3 sous réserve réussite au test physique - Art. 60 RI CRA
SIOURANE Patrick	Non classé	Cand. R3 - Art. 25 RI CRA
LEONARD Nicolas	Non classé	District - Annexe 2 RI CRA

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
36/44

Annexe 20 : Classements Arbitre Assistant Régional Elite

Commission Régionale de l'Arbitrage		
 LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		
Saison 2017/2018		
Classement Arbitre Assistant Régional Elite		
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine		
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019
PALLARUELO Teddy	1	Candidat AA F3 - AA Elite
LEMAIRE Sébastien	2	AA Elite
RIBEIRO Cael	1	AA Elite
LAMONTAGNE Jean-Christophe	2	AA Elite
GRELLIER Julien	3	AA Elite
DUCLOSSON Olivier	4	AA Elite
GOCCUN Seyfullah	5	AA Elite
JUGIE Christophe	6	AA Elite
QUENETTE Endrick	7	AA Elite
GICQUEAU Frédéric	8	AA Elite
DESTRUHAUT Patrick	9	AA Elite
DELANNES Quentin	10	AA Elite
LAMARE Nicolas	11	AA Elite
EL BARNOUSSI Nordine	12	AA Elite
DELGRANGE Guillaume	13	AA Elite - Sous réserve réussite test théorique
GIBOULOT Ludovic	14	AA R1
JAMALI Abderazak	15	AA R1
MOREAU Patrick	16	AA R1
LEITE André	17	AA R1
ARA Gilles	18	AA R1
TREJAUT Fabrice	Non classé	AA Elite - Art. 53 RI CRA
MARCHALANT Lionel	Non classé	AA Elite - Art. 53 RI CRA
POLASZECK Christophe	Non classé	AA R1 - Annexe 2 RI CRA


Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
37/44

Annexe 21 : Classements Arbitre Assistant Régional 1

Commission Régionale de l'Arbitrage		
 LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		
Saison 2017/2018		
Classement Arbitre Assistant Régional 1		
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine		
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019
BARBOTIN Marina	1	Arbitre Assistante Régional Elite
EL HASSAK Adil	2	Arbitre Assistant Régional Elite
GLEYZE Mickaël	3	Arbitre Assistant Régional 1
POILLON Gaëtan	4	Arbitre Assistant Régional 1
PINEAU Laurent	5	Arbitre Assistant Régional 1
KPODO Didier	6	Arbitre Assistant Régional 1
LE GAL Stéphane	7	Arbitre Assistant Régional 1
MARTINEZ Julien	8	Arbitre Assistant Régional 1
ERISSE Sébastien	9	Arbitre Assistant Régional 1
NICOLETTO Jean Christophe	10	AA R2 - Annexe 2 RI CRA
CAILLAUD Clément	11	Arbitre Assistant Régional 1
DENOIX Matthieu	12	Arbitre Assistant Régional 1
BRAY Aime	13	Arbitre Assistant Régional 1
CUVELETTE Jean-Baptiste	14	Arbitre Assistant Régional 1
SADOUT Marc	15	AA R2 - Annexe 2 RI CRA
CHAGRA Ahmed	16	Arbitre Assistant Régional 1
MARQUES Carlos	17	Arbitre Assistant Régional 2
HEBERT Guillaume	18	Arbitre Assistant Régional 2
PRESOTTO Cyril	19	Arbitre Assistant Régional 2
BALDE Oumou Sadio	Non classé	Arrêt
DRIOUACH Khalid	Non classé	AA R1 - Art. 60 RI CRA
FAUGUET Alexandra	Non classé	Arrêt
FEY Christophe	Non classé	AA R1 - Art. 60 RI CRA

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
38/44

Annexe 22 : Classements Arbitre Assistant Régional 2

 LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE			Commission Régionale de l'Arbitrage	
			Saison 2017/2018	
			Classement Arbitre Assistant Régional 2	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine				
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019		
COINAUD Sébastien	1	AA R1		
RICHOMME Pierre	2	AA R1		
BONZON Frédéric	3	AA R2		
DAUSSEING Laurent	4	AA R2		
ZIAD Hassan	5	AA R2		
LAACHARI Monir	6	AA R2		
BALAS Olivier	7	AA R2		
EZZINE Mohamed	8	AA R2		
FERNANDEZ Vincent	9	AA R2		
ETCHEVERRY Xavier	10	AA R2		
BELLANDI Eric	11	AA R2		
EL GUENAOUI Driouich	12	AA R2		
GUICHETEAU Laurent	13	AA R2		
MOKADEM Ahmed	Non classé	District - Art. 42 RI CRA		
MORENO Mathieu	Non classé	District - Art. 42 RI CRA		
DELANNES Mathilde	Non classé	AA R2 - Art. 26 RI CRA		
LAALIOUI Yassine	Non classé	AA R2 - Art. 25 RI CRA		


Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
39/44

Annexe 23 : Classements Candidats Arbitre Assistant Régional 2

 LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage	
		Saison 2017/2018	
		Classement Candidats Arbitre Assistant Régional 2	
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine			
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019	
GERBE Yohan	1	AA R2	
ZAIDY Saad	2	AA R2	
HOUASLI Mounir	3	AA R2	
SIMONEA Emil-Mihai	4	AA R2	
TRESSEINT Yann	5	AA R2	
LAVOIE Gaëtan	6	AA R2	
CROS Nicolas	7	AA R2	
GALLET Dominique	8	AA R2	
LORANDIN Anthony	9	AA R2	
REUTIN Stéphane	10	AA R2	
BARON Francis	11	AA R2	
LEYMARIE Sébastien	Non classé	Candidat AA R2 sous réserve test physique - Art. 25 RI CRA	
Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.			


Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
40/44

Annexe 24 :

Classements Jeune Arbitre Régional candidats Séniors

Commission Régionale de l'Arbitrage		
 LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		
Saison 2017/2018		
Affectations JAR Candidats Arbitre Sénior		
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine		
NOM - Prénom	Classement	Affectation 2018/2019
PLANAS Yannick	1	AA R1
ACCHIARDI Mathieu	2	AA R1
BOUDIGUES Geoffrey	3	AA R2
BLANQUE Florian	4	AA R2
COGULET Nicolas	1	R2
CORDEIRO VARAO Guillaume	1	R2
DE MATOS Mathieu	3	R2
ESCH CHARRAT Mohamed	4	R3
HAY Valentin	4	R3
MARION Yohan	4	R3
THAUMIAUX Florian	4	District - Art. 42 RI CRA
ROSELIER Kévin	4	R3
BRIN Estelle	4	R3
BOUZIDI Adrien	10	R3
ROSSIGNOL Melissa	10	R3
JACOT Romain	10	R3
COSNEFROY Jérémy	13	Candidat Arbitre R3
ESPINASSEAU Paul	Non classé	District - Art. 42 RI CRA
LEMZAOUEK Nabil	Non classé	District - Art. 42 RI CRA
CHBANI Ayoub	Non classé	Départ étranger - à observer en septembre 2018
DESTRIEUX Chloé	Non classé	Arrêt
EZZINE Sofien	Non classé	Saison gelée - à observer en septembre 2018

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
41/44

Annexe 25 : Classements Candidats Jeune Arbitre Régional

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage
		Saison 2017/2018
		Affectations Candidats Jeune Arbitre Régional
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine		
NOM - Prénom	Affectation	Observations
AUCLAIR Clément	JAR	
BELLEAU Lucas	District	Absent test physique - Annexe 2 RI CRA
BOUTET Corentin	JAR	
CHARRON Corentin	JAR	
DA ROCHA ESPINCHO Morgane	JAR	
DELUCINGE Maxime	JAR	
DESHAYES Lucas	JAR	
FERREIRA Eddy	JAR	
FREIRE Thomas	JAR	
GAUDRY Alexandre	JAR	
GAYRARD Théo	JAR	
GUILLEBAULT Maxence	JAR	
HIDOUIN Fabian	JAR	
JEANNETEAU Mathias	JAR	
LACOSTE Benjamin	JAR	
LESCAUDRON Romain	JAR	
MERCURIO Andréa	JAR	
RUZZICA Tanguy	JAR	
SAÏD OMAR Rayan	JAR	
VILLENA Aurélien	JAR	

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.



Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
42/44Annexe 26 :
Classements Arbitre Futsal Régional 1

 LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE		Commission Régionale de l'Arbitrage
		Saison 2017/2018
		Affectation Arbitres Futsal R1
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine		
NOM - Prénom	Affectation 2018/2019	
ABID Djaoued	Futsal R1	
AHAMADA Anli	Futsal R1	
BIAY Stéphane	Futsal R1	
BONNARD Jérémie	Futsal R1	
BROSSIER Cyril	Futsal R1	
BRUNETEAU Ludovic	Futsal R1	
CHAPUT Nicolas	Futsal R1	
DARTIAL Frédéric	Futsal R1	
DUBOIS Benjamin	Futsal R1	
DUVAL Aymeric	Futsal R1	
GRAND Pascal	Futsal R1	
GUILLON David	Futsal R1	
GUIMARD Christophe	Futsal R1	
MARTINEZ Mickaël	Futsal R1	
MOREAU Patrick	Futsal R1	
MOUSTAOUI Abdelkader	Futsal R1	
OUEDRAOGO Aboubacar	Futsal R1	
RASSAT Mickaël	Futsal R1	
SAMARITANO Fabrice	Futsal R1	
TAMISIER Nicolas	Futsal R1	
TOURRAIS Isabelle	Futsal R1	
YALCINER Nurullah	Futsal R1	
BACHELET Antoine	Futsal R2 - Art. 60 RI CRA	
COUTE Nicolas	Futsal R2 - Art. 60 RI CRA	
DUMONT Mickaël	Futsal R2 - Art. 60 RI CRA	
GAUDIN Sacha	Départ autre ligue	

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
43/44

Annexe 27 : Classements Arbitre Futsal Régional 2

 <p>LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE</p>	Commission Régionale de l'Arbitrage
	Saison 2017/2018
	Affectation Arbitres Futsal R2

Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

NOM - Prénom	Affectation 2018/2019
BEN MABROUK Karim	Futsal R1
MORAIS Philippe	Futsal R1
BELGHAZY Abdou	Futsal R2
DARAN Sylvain	Futsal R2
DAUSSEING Laurent	Futsal R2
KOFFOLT Didier	Futsal R2
LE BESQ Sébastien	Futsal R2
MARQUES Alfredo	Futsal R2
CAUVEAU Olivier	District
GAGNADRE Anthony	District
PASQUET Jean Luc	District
MOKADEM Ahmed	Arrêt


Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 06 juin 2018 – PV N° 23

PAGE
44/44

Annexe 28 : Classements Candidats Arbitre Futsal Régional 2

 <p>LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE</p>	Commission Régionale de l'Arbitrage
	Saison 2017/2018
	Affectations Candidats Arbitre Futsal R2
Résultats diffusés sous réserve d'homologation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine	
NOM - Prénom	Affectation 2018/2019
CAKA Valmir	Admis - Futsal R1
BERTAUX Audric	Admis - Futsal R2
CAKA Malsor	Admis - Futsal R2
CARON Vincent	Admis - Futsal R2
NJIKAM Jules	Admis - Futsal R2
PASQUIER Alexandre	Admis - Futsal R2
OUFRASSI Zakaria	Non Admis
<p>Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190 la présente décision est susceptible d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.</p>	